



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M^{me} CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} LEVENÉ
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M. MOKHTARI
M^{me} BRICE
M. TRUBERT
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. PHILOUX
M^{me} MASSART
M. BABOU
M^{me} KHAN
M^{me} DANIELOU
M. CORVOL
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M^{me} GOUGEON
M. LEMARCHAND
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} CONFINO
M. LUCET

Date de convocation : 27/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. PICHON, qui a donné pouvoir à Hervé DEPOUEZ.
M. PAUGAM, qui a donné pouvoir à Jacques AUBERT.

Était absente :

Mme Florence CABANIS JUSQU'À 21H30.

Secrétaire de séance :

M. BOUFFORT.

05/17- 01 décembre 2020

ZAC Bourg-Clais-Touraudière : cession biens immobiliers - Commune de Pacé/ SNC Les Trois Lieux -Rectificatif

Le rapporteur,

➤ Rappelle que par délibération n°35/12 du 28 mai 2019, la commune de Pacé a décidé, à l'unanimité, de céder à la SNC Les Trois Lieux les assiettes foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC multisites.

➤ informe que les cessions sont pour partie intervenues. Néanmoins il y a lieu de procéder à la rectification de la délibération n° 35/12 du 28/05/2019 en excluant de la vente la parcelle cadastrée AL 3, qui comprend la maison de Maxime, afin qu'elle reste une propriété communale.

➤ Propose que les parcelles à cédées soient les suivantes :

OBJET DE L'OPERATION	PARCELLE	ZONE PLU	SURFACE	ESTIMATION DOMANE	
				2017	2019
4 av Le Brix	BE 244	UA 2	196 m ²	305 000 € : - appart étage : 150 000 € - cellule commerciale libre : 155 000 € (si bail commercial : abattement de 30 % possible)	350 000 € : Pas de détail
Entre 8 et 10 av Brizeux (chemin le long de l'école de musique)	BE 225	UA 2	336 m ²	43 000 €	43 000 €
Passage An Diskuiz	BE 247 - 377	UO	41 m ² 61 m ²	2 550 €	2 550 €
Derrière 4 place St-Melaine (jardin)	BE 373 pour partie	UO + UA2	477 m ² Cession d'environ 250m ² (fonction du document d'arpentage)	50 000 €	50 000 €
Cité An Diskuiz	BE 451 (Ex BE 381)	UA2 + UD + UE2 + UO	15 581 m ²	245 000 € (avant la division du terrain incluant le presbytère)	233 700 € (nouvelle division, sans le presbytère : espaces verts + voirie)
2 Chemin Métairie (maison + jardin)	BH 22 - 23 - 24 - 25	UA2	101 m ² 131 m ² 204 m ² 50 m ²	240 000 €	240 000 €
17 av Brizeux (maison + jardin)	BH 54	UO	568 m ²	182 000 €	182 000 €
La Clais	AI25 + AL 1-2-4-10	1AUDo	86 955 m ²	447 000 €	447 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-4 et suivants et R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016, relatifs aux contrats de concession ;

Vu la délibération n°24/01 du 26 septembre 2017 décidant le lancement de la procédure de consultation en vue de désigner un concessionnaire d'aménagement ;

Vu la délibération n°30/04 du 26 juin 2018 de création de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière ;

Vu la délibération n°32/07 du 18 décembre 2018 portant approbation du projet de traité et désignation du concessionnaire de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière ;

Vu la délibération n°32/15 du 28 mai 2019 portant désignation des parcelles cédées à la SNC Les Trois Lieux ;

Vu le traité de concession et ses annexes signé le 07 mars 2019 ;

Vu les avis d'estimation du Domaine n°7300-SD du 26 avril 2019 ;

Considérant l'avis émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable – Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 05 novembre 2020 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la cession des parcelles décrites ci-dessus, dont est exclue la parcelle cadastrée AL 3 de 49m², aux prix estimés par le services des Domaines. Les frais d'acquisition sont à la charge de la SNC Les Trois lieux.

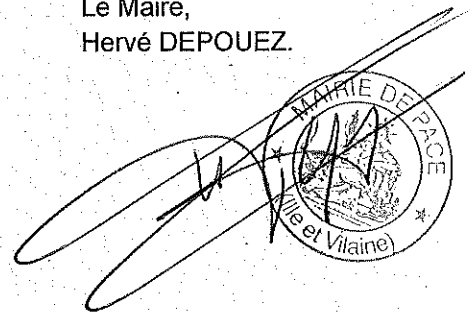
AUTORISE

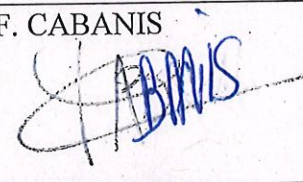
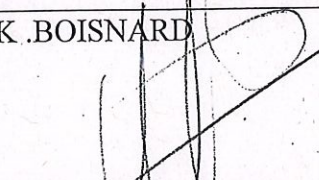
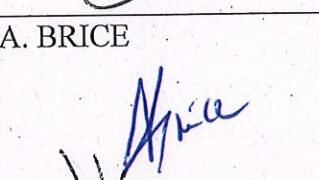
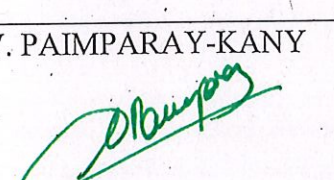
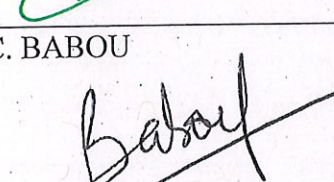
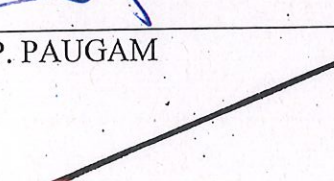
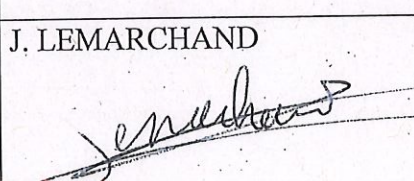
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hervé DEPOUEZ', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA PACE' at the top and '(Mayenne et Vilaine)' at the bottom, with a small star on the right side. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. BOUHAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 